CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait [illegible] son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration [illegible].

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par [illegible] chaque ligne pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. [illegible] de quinze lignes ou moins.

Les avis [illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité [illegible] publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire A. I. ROBERT PULSFORD, capt. Wm. Candler, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à

18 janvier LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le beau brick, doublé en cuivre, NAVARINO, capit. Weeks. Pour [illegible] passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à Wm. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

A FRETER.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre SARAH, bien connu comme paquebot entre ce port et Baltimore, peut porter environ 1100 barils; pour les conditions, s'adresser au capt. Rollins à bord, ou à

14 janvier A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BOSTON.

Le brick paquebot LAGRANGE, capt. Collins, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira sous peu; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

14 janv STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK. (paquebot du 20.)

Le navire neuf HUNTSVILLE, capt. Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée au-dessous du marché, ou à

13 janvier FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.

La belle goëlette (paquebot) UNITED-STATES, capit. Samuel Creaghead, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédiée dans 6 ou 8 jours; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à

12 janvier J. W. ZACHARIE & CO.

POUR MATANZAS.

La goëlette fine voilière, avantageusement connue, TITA, capit. Capo, partira sous le plus bref délai, ayant tout son chargement prêt. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

4 janv ESTEVA, ELL & COURVAL, Nouvelle Levée, no. 6.

POUR LA MOBILE.

Le brick DELIGHT, capt. Story, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à

3 jan H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à

[illegible] STETSON & AVERY.

A FRETER.

La belle goëlette COURIER, capitaine Burnett, du port de 141 tonneaux, S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

21 déc J. W. ZACHARIE & Co.

On demande à acheter, une goëlette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à

19 déc THEOD. NICOLET & CO.

POUR PORT AU PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTORIA, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier TRINITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BRTTUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

6 déc—15 P. E. SORBÉ.

TRAITES sur Londres, Paris, New-York et Boston, à vendre par

21 janv. T. NICOLET & Co.

MAGASINAGE.—Les soussignés offrent à louer plusieurs magasins commodes dans leur maison de la rue Royale.

21 jan T. NICOLET & CO.

PARASOLS.—Beaux Parasols de soie en gros de Naples, avec des manches [illegible], des et ornés, de qualité supérieure, récemment reçus [illegible] vendre par

21 janv [illegible] C. NORRIS & Co., rue de Chartres, no. [illegible]

TABAC.—20 caisses Tabac de Cavendish, première qualité, à vendre par

21 janv STETSON & AVERY.

COURTEPOINTES piquées, &c.—Courtepointes de Marseille de 13 4 et 14 4, bas de coton blancs, coton sur bobines, indiennes chines, brochées et imprimées, toiles d'Irlande et diverses, ayant droit au drawback, à vendre par

20 janv HARRISON, BROWN & Co.

GRAINES DE JARDINAGE

De France, très fraîches et de la dernière récolte, en débarquement du navire Helvetia, reçu par le soussigné, consistant en:

[illegible]aux de toutes espèces, melon français [illegible] qualités, épinards, oignons, raves, radis, [illegible], navets, giromons, panais, carotes, laitue de toute espèce, poireaux, aubergines, tomates; [illegible], céleri, persil, oseille, cresson, roquette, cerfeuille, scorsonères, [illegible], pois de toute espèce, haricots do., graines de fraises, très belle espèce et une quantité de [illegible] asperges. V. VIGNAUD, rue Conti, no. 53, vis à-vis la Banque de la Louisiane.

21 [illegible]

[illegible] par le [illegible] bord des navires Helvetia et Mary Howland, reçus de Havre; saucissons de Lyon, 1re. qualité; vieux kirschwasser, de la Forêt Noire; liqueurs fines, &c.; fusils à deux coups, fins et ordinaires; pistolets de duel; soie à coudre, assortie pour le Mexique; bas [illegible] anglais do., ayant droit au draw-back. A. SENECAL,

19 janvier rue de Chartres, No. 147.

WM. C. NORRIS & CO. rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir par le navire Louisville un nouvel assortiment

D'HABILLEMENS A LA MODE,

consistant en une grande variété d'objets propres pour la saison, qui méritent l'attention des acheteurs. 18 janv

SALPETRE.—600 sacs, reçus par le navire Louisville, à vendre par

18 janvier LINCOLN & GREEN.

[illegible] la vue de [illegible] les communications entre cette ville et New-York une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine PALK.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	[illegible] octobre,
5 février,	[illegible] décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 mai,
5 octobre,	28 août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PARK.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, seulement pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre, de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les ordres de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

GRANDE MENAGERIE,

Au coin des rues Condé & St.-Philippe.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage; deux Andrigants du Bengal, mâle et femelle; un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci crane*, tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Coumondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9. —Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.

14 janv—15

A VENDRE par le soussigné, 9 balles Toile de Bretagne, française, large et étroite, en dépôt dans les magasins de la Douane, et ayant droit au *drawback*; 2 balles dito étroite, au magasin du soussigné; Vin rouge de Médoc, en barriques et en caisses; dito de Bordeaux, en barriques; Vieux Vin rouge de Margaux Médoc, de 1827, en barriques; Liqueurs fines, aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier; dito pour topettes, en sacs de cinq milliers; Chaudières à sucre, assorties, et Grilles de fourneaux; Vin rouge, Grusu-la-Rose, en caisses de 12 bouteilles; un Moulin complet pour sucrerie.

7 janv J. B. LABATUT.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes:

Toile cretonne 4-4; [illegible] noire et grise; bas et demi-bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes; billes et queues de billard; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne; marasquino; crème de [illegible] fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs toutes de premier choix.

A. SENECAL,

30 déc rue de Chartres, no. 147

AVIS.—A vendre pour Mme. veuve Yves Le Blanc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir:

Graines de jardinage fraîches, récoltées cette année, comme suit:

Gros choux d'York; gros choux cabes, dit quintal; choux royal; [illegible] de Milan; choux-fleurs mi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives; betteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges; idem longues; radis [illegible] saumonées; épinards à larges feuilles; [illegible] poireaux; oignons rouge-pâle; [illegible]; céleri [illegible] rose; céleri plein blanc; chicorée frisée [illegible]; chicorée scarole blonde; persil ordinaire; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis; [illegible] ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

RUE ROYALE No. 188.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire Eliddien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *manteaux, bottiers et souliers* en peau, en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en circassienne, casquettes d'enfant, rubans, gants, [illegible] et ridicules pour femmes &c. &c.

De plus, en magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail le tout à bon marché.

20 déc V. GORY.

[illegible] D'ORANGE sur Boston à vendre par

13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régisseur des Testamens.—[illegible], 28 du courant, j'exposerai en vente, au faubourg de l'Annonciation à l'encoignure des rues de la Vieille-Levée et du marché, à 4 heures de l'après-midi, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Louis Herrars. Conditions comptant. Par ordre de la Cour,

27 janv MARTIN BLACHE, régisseur.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régisseur des Testamens.—Mardi, 21 [illegible] 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Mme. Thérèze Daynau, une NEGRESSE nommée Mary, et sa fille Henriette, d'environ 4 mois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés &c. Par ordre de la cour,

21 janv MARTIN BLACHE, régisseur.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régisseur des Testamens.—Lundi, 30 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile de feu James Pilet, à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, les effets mobiliers dépendant de la succession.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,

19 janv MARTIN BLACHE, régisseur.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régisseur des Testamens.—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu A. Sylva, savoir: Philippe, nègre âgé d'environ 50 ans; Marie, négresse âgée d'environ 25 ans. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

19 janvier MARTIN BLACHE, régisseur.

COUR DES PREUVES.—Attendu que William Webb a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Emely Washington, Ltd. décédée *ab intestat*; avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,

26 janv MARTIN BLACHE, régisseur

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu William Bolton ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et le curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour,

26 janv MARTIN BLACHE, régisseur

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Thomas Barton, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

20 janv MARTIN BLACHE, Régisseur.

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, N°. 116.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mul[illegible]

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée,—Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m

A LOUER,

La MAISON très-commode située rue du Camp, presqu'en face du Théâtre Americain. Aussi, la Cour et le MAGASIN D'ENTREPÔT qui se trouvent derrière, avec ou sans la maison. S'adresser sur les lieux, ou à

21 janv SAM. P. MORGAN & Co.

BLANC DE BALEINE.—171 caisses en débarquement du navire Huntsville, à vendre par

13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par

13 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

VITRES.—Le soussigné vient de recevoir par le brick Sarah, et offre à vendre un assortiment de vitres de fenêtres, de differentes qualités.

13 janvier QUERTIER & BOUTIN.

VIN DE MADERE.—12 pipes, à vendre par QUERTIER & BOUTIN.

N. B. Ces vins sont importés depuis plusieurs années, et sont offerts pour qualité supérieure.

13 janvier

40,000 CIGARRES de la Havane, en mi et quart de classes, une machine anglaise à copier, (patentée), et une caisse de telle fine, à vendre par

13 janvier VICTOR DE LA COVA, [illegible]

HABILLEMENS.—Les soussignés ont reçu un assortiment de superbes HABITS de drap de soie *extra fin*, bleus, noirs et couleurs de mode. Aussi, des LEVITES ET PANTALONS.

Wm. C. NORRIS & Co.

7 janv rue de Chartres no. 38

CAFÉ.—70 sacs première qualité, reçus par la goël. Enterprise, à vendre par

13 janvier QUERTIER & BOUTIN.

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BRODEQUINS ET ESCARPINS; aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par G. ARRAIZA,

28 déc Encoi nure Condé et Dumaine

BOITES à musique pour tabatières et pendules, à vendre par

14 janv T. NICOLET & CO.

AVIS.

LE DR. J. FORTANGES, *Chirurgien-Dentiste*, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville et des environs, qu'il a établi son domicile rue Ste. Anne, No. 64, maison adjacente à la pharmacie de Messrs. Pinguet [illegible]. Un séjour de deux années dans ce pays l'ayant déjà fait connaître d'un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut-être ridicule de faire suivre ceci de recommandations nombreuses; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, où, comme par le passé, il fera tous ses efforts pour répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que l'on daignera lui accorder. 7 nov.—1m.

DOUBLONS.—[illegible] doublons mexicains, à vendre par

18 janvier LINCOLN & GREEN.

MAQUEREAUX ET CHOCOLAT.—100 barils maqx. No. 2, 150 do. do. No. 3. 75 demi bls. chocolat, en débarquement du navire Tacitus, et à vendre par

[illegible] LINCOLN & GREEN.

[illegible] *Aldermen; M. Accord & Co. vs. le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 28 du courant, à 4 heures, au Principal, [illegible] à manger, des chaises, un sofa, 2 tapis, [illegible] articles saisis dans l'affaire ci-dessus, pour loyer de maison.

[illegible] janvier L. DAUNOY, marshal

Le Maire, les Aldermen et habitans de la Nlle-Orléans vs. Henry Ramelt Garder vs. le même, M. Meher vs. le même.

EN vertu de trois writs de fi. fa. à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 15 février prochain à midi, à la Bourse, la Maison et le Terrain qu'occupait ci-devant le defendeur, situés sur le Canal Carondelet. Le terrain mesure environ 60 pieds de face au dit canal, sur environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. Saisis pour paiement de taxes et autres dettes.

6 janv L. DAUNOY, marshal

Jacques Fanny vs. J. F. Cuiere alias Cidre, h. d. r. l.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 1er. février 1832, à midi, à la Bourse, un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 34 pieds de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur, (mesure française,) entre les rues St. Philippe et Ursulines.—saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 déc marshal.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

2DE. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 11 Février.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE	$	3,000	$	3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1			800	800
1	"	"	625	625
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
108	"	"	50	7,500
156	"	"	20	3,120
682	"	"	6	4,092
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	" 2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES; —demi et quarts en proportion.

23 janv J. B. FAGET, *Directeur.*

PORC.—100 barils porc, morceaux choisis, sans marque; 100 do. marqués P. O.; 30 do. museaux; 50 do. épaules; 80 do. morceaux du cou. A vendre par

17 janv YORKE, MACALESTER & Co.

MARCHANDISES DU PAYS, &c.—6 colis marchandises du pays, telles que ginghams, batistes rayées, toile à chemises écrue et blanche, et toile à draps écrue 4 4, 40 caisses blanc de Baleine de 4, 5 et 9 à la livre, en débarquement du brick Rufus, à vendre par

17 jan. LINCOLN & GREEN.

RAISIN & BEURRE.—200 boîtes Raisin frais; 20 barillets Beurre de Goshen, en débarquement du navire Louisville et à vendre par TOURNE & BECKWITH,

18 janv No. 15 rue de la Levée

MARCHANDISES DE CANTON.—2 caisses Satin, 4 do. Crêpe de couleurs assorties, ayant droit au débenture, à vendre par SAM. C. BELL,

17 janv rue du Canal, no. 81.

CAFÉ.—400 sacs bon café de la Havane, en débarquement du brick Tribune, et à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN,

18 janv rue Royale

MAGASIN DE VOITURES.

LE soussigné reçoit par presque tous les paquebots du Nord, des voitures de toutes sortes et de toute qualité; il a reçu dernièrement, entr'autres, sept voitures élégantes; dix barouches, à un et deux chevaux; char-à-bancs, à impériale fixe; deux barouches d'un travail achevé, dont une avec des harnais pour 4 chevaux; un élégant tilbury; deux désobligeants et une quantité de cabriolets &c.

Ces voitures sont toutes fabriquées dans les manufactures les plus renommées des Etats-Unis et il est autorisé à en garantir la plus grande partie. Les acheteurs sont invités à venir les visiter. M. WALTON,

Rue de la Douane, No. 14.

N. B. Il se chargera d'exécuter toute espèce de raccommodages, avec goût et promptitude.

11 janv

DEMANDE D'OUVRIERS.—Trois ou quatre bons ouvriers CIGARRIERS trouveront de l'emploi et seront bien payés, en s'adressant rue Bienville, entre Royale et Bourbon, No. 84. 11 janv—3

Magasin d'articles nouveaux de Paris, Rue Royale, No. 237, entre Ste. Anne et Dumaine.

ALEX. PAYA, arrivé par le Cassandre offre à vendre, en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, sujets d'histoire, de religion, et romans, gravures de fantaisie, sujets historiques de religion, portraits, tableaux encadrés &c., papiers Français et anglais de bureau, bijouterie de toute genre, quincaillerie du bretelles, porte-feuilles, brosses, peignes, ciseaux, canifs, nécessaires, fleurs [illegible] coiffures de bals et chapeaux, masques &c. [illegible] une infinité d'objets de fantaisie. 10 janv

MELASSE.—300 Tierçons Melasse, bien conditionnés, à bord d'un chaland, à vendre par TOURNE & BECKWITH,

10 janv. Nouvelle Levée, No. 15.

AVIS.—Le soussigné ayant pris en société son frère P. O. Sorbé, à partir du 1er janvier 1832, continuera les affaires sous la raison de *P. E. & O. Sorbé.*

5 janv P. E. SORBÉ

HARENGS, &c.—[illegible] caisses harengs fumés, 12 do. craquelins, à vendre à bord du brick Lagrange, ou par

[illegible] STETSON & AVERY.

BLANC DE BALEINE.—211 caisses blanc de baleine de "New-Bedford" et de "Nantucket," en débarquement du brick Sarah-Ann Alley, à vendre par

29 déc STETSON & AVERY.

MELLE. AMELIE BOYDE, harpiste, élève de Fonnar de Paris, arrivée récemment [illegible] (par le *Bolivar*), a l'honneur [illegible] au public de la Nouvelle-Orléans; elle espère, par ses connaissances de la musique, et par les recommandations dont elle est munie présenter aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance toutes les garanties désirables. Messieurs les généraux Lafayette et Bernard ont bien voulu la recommander aux personnes suivantes: MM. Dennecourrieur, maire; M. M. Bouligny, Laurent Millaudon, John Garnier, [illegible] Caire, not. [illegible]. Derbigny, le col. Morse, H. Perret, Bernard Marigny, Jean-Franç. Canonge, Longpré, et Harris.

S'adresser, pour lui parler, chez M. T. Ulire, notaire, rue St. Louis entre Chartres et Royale.

4 jan.—10

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu jeudi, 2 février, à la bourse de Hewlett, à midi précis,

Un terrain, situé en cette ville, encoignure des rues Conti et Bourgogne, mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 34 pieds 3 pouces; de là ouvrant de 3 pieds 6 pouces sur une seconde profondeur de 25 pieds 9 pouces, en tout 60 pieds de profondeur sur la rue Bourgogne, ayant dessus une maison basse construite en maçonnerie et couverte en tuiles, les murs peuvent supporter un étage: composée de quatre grands appartemens, 2 cabinets, galerie et cave, une cuisine de trois chambres, dont une face à la rue Bourgogne, et fonds de magasin, puits en briques &c.

Les conditions seront annoncées, et un plan sera présenté à la vente. Paiement: $500, comptant; le surplus en trois termes égaux, à 6, 12 et 18 mois, en billets en billets endossés à satisfaction. 25 janv.

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, mardi, 31 du courant, au No. 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, il sera exposé en vente, des meubles et ustensiles de cuisine, et plusieurs articles appartenant à la succession de feu K. J. Clark, tels que tables, chaises, tapis, bureaux, chenets, pelles, pincettes, [illegible] à thé et à café, lits, bois de lits, sofas, [illegible], glaces, couteaux et fourchettes, aussi un cabriolet, un cheval, selle et bride. Conditions au comptant. 23 jan

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, mercredi, 1er. février prochain, à midi et demi, à la bourse, l'habitation de feu Dominique Vernois, appartenant à Mme. Vve. Bezou, située à une lieue au dessous du bayou de Plaquemine, sur la rive gauche du Mississipi, ayant vingt-trois arpens de face sur quarante de profondeur. 200 arpens cultivés, bornée d'un côté par Mme. L. G. Christin, et de l'autre par M. Cuvilier, avacet; les bâtisses nécessaires, et moulin à coton; animaux, 50 plus ou moins; outils aratoires.—Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque spéciale et endossement à la satisfaction du vendeur. 21 jan.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le 30 courant, à midi, à la bourse de Hewlett:

UNE MAISON située rue Tremé, entre les rues du Bayou et Ursulines, la dite maison à quatre appartemens, et une cuisine avec un appartement pour domestiques, le tout venant d'être bâti et bien traité: sise sur un terrain de 34 pieds de face sur 60 de profondeur, (mesure française.)

Conditions, au moment de la vente.

14 janv—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 17 de ce mois, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire d'*Elizabeth Nefzer* contre *Henry Cons son mari*, dans les mots et termes ci-après, savoir: Dans cette affaire la plaignante poursuit le défendeur son mari, pour une séparation de propriété et lui réclame la somme de deux mille huit cents piastres, apportée par elle en mariage, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage; et la cour étant convaincue par les témoignages et les documens produits, que sa réclamation est fondée, et qu'elle a pleinement prouvé les allégations énoncées dans sa pétition, ordonne, adjuge et décrète, que jugement de séparation de propriété soit rendu en sa faveur et contre le défendeur, et qu'elle reçoive de lui la somme de deux mille huit cents piastres, laquelle somme devra lui être payée par privilège et de préférence sur tous les autres créanciers, des propriétés maintenant en la possession de son défendeur; et que le dit défendeur lui rétrocède toutes les propriétés apportées par elle en mariage, ou telles parties de ces propriétés qui sont maintenant en sa possession, particulièrement dans le contrat de mariage, pour satisfaire à sa réclamation; et qu'elle a privilège (comme il est dit ci-dessus) sur toute autre propriété du défendeur pour se payer du reste—les frais du procès à la charge du défendeur.

12 janvier 1832. C. MAURIAN, *Juge.*

21 janv—3t1pa S. BLOSSMAN, *Dép. Greffier*

PORTRAIT DU PERE ANTOINE

Le soussigné désire à vendre aux personnes qui tiennent à conserver le souvenir du Père Antoine de Sedella, un très-beau portrait colorié de ce vénérable pasteur.

On trouvera en outre, dans le même magasin, toute espèce de marchandises sèches et de nouveautés, telles que soieries, mérinos, dessins, mousselines imprimées et autres étoffes pour robes, canezous en blonde et en bobinet pour deuil et autres, schals mérinos, fichus de crêpe, de barège, de gaze &c. palatines en chenchilla, petit gris, bouelté. Aussi, un joli assortiment de gravures et de librairie; le tout à vendre aux prix les plus modérés.

ALCÉE BARBIER.

rue Royale, no. 237, entre Ste. Anne et Dumaine.

24 janv

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement en acajou [illegible] et à [illegible] de la fabrique d'Erard frères, à Paris.

LEPAGE,

Professeur de musique, rue Ste. Anne, N°. 121.

19 janvier—15

250 Boucauts sucre 1ère qualité, une partie sur habitation, et le reste en magasin en ville, à vendre par

10 jan DUCROS & MORPHY.

CIRE BLANCHE, &c. &c.—20 balles cire blanche, 100 caisses blanc de baleine, 91 paquets papier de doublage, 200 barrilles clous coupés, en débarquement du navire Alabama, à vendre par Wm. G. HEWES,

10 jan Rue du Camp, No 9.

10,000 livres SEL d'Epsom, en demi-barriques, nouvellement reçues, à vendre par JAMES S. SHAW,

6 janv Encoignure Royale et Douane.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Delight, de Marseille, et offrent à vendre en gros et en détail:

15 balles d'Amandes; 100 paniers huile d'olive, grandes bouteilles; 5 jarres fruits cristalisés et nougat; 2 jarres saurissons; 2 jarres dattes et brignons; 12 caisses de 20 pots thon mariné; 120 liv. truffes marinées, en petits barils; 45 caisses vermicelle, macaroni, et lazagne; 34 douz. paillassons de toutes grandeurs pour les appartements.

En magasin, reçu par le Havre et par Bordeaux:—prunes fraîches saucissons de Lyon; Fromage pâte grasse, do. de Gruyère, do. crème rouge; ananas, framboises, fraises, cerises conservées; sardines à l'huile et au beurre; pâtés truffés, lièvres, cailles, perdrix, pluviers, foies gras de Strasbourg; truffes conservées; cages et paniers toute sorte de graines pour oiseaux; marasquin, guignolet, liqueurs assorties; liqueur parfumée des 27, 28 et 29 Juillet.

Aussi:—50 caisses pétards, qu'ils vendent en gros et en détail, dans leur magasin encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

19 déc. CLAPIER & M'COUD.

J. R. PUTNAM,

DENTISTE, rue du Canal, No. 2[illegible]

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

26 nov.—6m.

COUVERTURES FRANÇAISES.—300 balles 3 [illegible] (Granier); à vendre par

13 jan. J. NAGER.

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI, 2 février, il sera vendu à la Bourse, à midi, SEIZE LOTS DE TERRE, de grande valeur, se joignant l'un à l'autre, et situés dans l'îlet borné par les rues Jackson, du Chêne-vert, Philippe et du Laurier, faubourg La Fayette, savoir:

Le Terrain no. 2, rue Jackson, a 31 pieds 11 pouces de l'encoignure de la rue des Lauriers, 31 pieds 11 pouces de face, sur 120 de profondeur; les terrains nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, contigus, 1 [illegible] face à la même rue, ont les mêmes dimensions que le no. 2; le terrain no. 10, formant l'encoignure des rues Jackson et du Chêne-vert, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 120 de profondeur; le terrain no. 11, situé rue du Chêne vert, et joignant la profondeur des nos. 7, 8, 9 et 10, mesure 33 pieds 3 pouces de face, sur 120 de profondeur; les terrains nos. 12 et 13 sont contigus et de la même dimension que le no 11; le terrain no. 19, situé rue des Lauriers, et joignant la profondeur des nos. 2, 3 et 4, mesure 33 pieds 3 pouces de face sur 120 de profondeur; les terrains nos. 20, 21 et 22, contigus, sont de la même dimension que le no. 19.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec privilège d'escompter les billets à 9 pour cent. Les actes de vente seront passés par-devant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 janv

PAR J. LE CARPENTIER, & CO.

IL sera vendu, le Vendredi, 3 de février prochain, à midi précis, à la bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, savoir:

Un Terrain situé rue des Remparts, côté Sud, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds pieds de face sur 80 de profondeur sur lequel il y a une maison No. 314, briquetée entre poteaux et couverte en tuiles plates, et composée de quatre appartemens, dont deux tapissés, avec cheminées boisées; deux cabinets et une galerie attenant au même corps de logis, sont couverts en bardeaux; dans la cour, une cuisine de deux chambres avec cheminées, deux cabinets et une galerie derrière, aux latrines, puits, &c.

Un terrain situé rue St. Louis, entre Bourgogne et Dauphine, ayant 30 pieds de face sur 86 de profondeur: sur lequel il y a une maison No. 143, briquetée entre poteaux et couverte en tuiles creuses; composée de deux grands appartemens à feu; une cuisine en briques, couverte en tuiles creuses, composée de deux grandes pièces, dont une à feu; une galerie sur le devant au bout de laquelle se trouve un cabinet servant de cave, puits, latrines, &c.

Un terrain situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, ayant 40 pieds de face sur 60 de profondeur, sur lequel il y a une maison en briques, couverte en terrasse, No. 80, composée de 4 beaux appartemens dont trois tapissés, avec cheminées boisées, une grande galerie à colonnes en bois, et couverte en planches, office &c., dans la cour qui est briquetée, une cuisine haute en briques, couverte en terrasse, composée de 4 pièces, puits, latrines &c. la banquette et le pavage de la rue sont payés à la ville.

Un terrain situé rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 61 pieds 6 pouces de face, sur 120 de profondeur, sur lequel il y a une maison en briques, couverte en tuiles à crochets, portant le No. 153, parfaitement construite, composée de 4 appartemens à feu, avec cheminées boisées, le tout tapissé et plafoné, une galerie vitrée en dedans et à jalousies en dehors, tapissée et plafonée, deux cabinets également plafonés, dans le grenier un comble très élevé et très éclairé, dans la cour qui est carrelée en Briques du Nord, il y a une cuisine en briques, couverte en terrasse, composée de 6 pièces dont deux à feu et sur un des côtés, une grande pièce à feu en briques, couverte en tuiles, latrines, puits, &c., le tout en bonne [illegible] toutes les mesures sont françaises. *Plus*, un nègre nommé Ben, depuis 6 ans dans le pays âgé d'environ 19 ans, parlant anglais et français, domestique demaison, garanti des vices et maladies prévus par la loi et bon sujet.

Conditions—Les propriétés payables dans un, deux et trois ans, et l'esclave dans un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par-devant M. Octave de Armas, not. pub. 23 jan—11

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitement, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Chalké qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Dusuy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole. W. W. M'DONOGH.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux nègres par le secours éficace de son remède.

Nlle.-Orléans, le 27 décembre 1841.

T. DEMONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Ju. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie, je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. BSMILIEN.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affaiblis, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 17 juil 1831.

FÉLICITÉ AUBERT.

TRADUCTIONS.—On se charge au bureau de *l'Abeille*, de faire avec promptitude et fidélité, toute espèce de traductions de français, de l'anglais ou de l'espagnol, dans l'une ou l'autre de ces trois langues. 11 janv

CIGARRES de la Havane en demi-caisses, quarts et huitièmes de caisses, reçus par l'Aspasia et à vendre par

11 jan J. W. ZACHARIE & Co.

VINS.—80 quarts bque. Saint Lucar; 7 pipes Catalogne; 2 pipes, 20 quarts do. 24 quarts do bque. Madère de Sicile; vieux Madère en quarts et demi-quarts de bque. 20 quarts de bque Malaga doux; 8 do. Madère de Marseille, à vendre par

22 déc LINCOLN & GREEN.

RECEMMENT reçus,—80,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie en quarts de caisses, [illegible], en caisses et demi-caisses.

VICTOR DE LA COVA.

16 déc rue St.-Louis, No. 53.